

DÉPARTEMENT DE LA CORRÈZE

ARRONDISSEMENT D'USSEL

## COMMUNE DE LAMAZIÈRE-BASSE

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Le **20 septembre deux mille vingt-quatre**, à vingt heures, le Conseil municipal de la Commune de LAMAZIÈRE-BASSE, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre DELBÈGUE, maire.

**Présents** : BERNAT Brigitte, DELBÈGUE Jean-Pierre, LAPORTE Patrick, PAUTY Jean-Claude, RIGAUD Julie, SIERPAKOWSKI Claire, SOULIER Jean-Marc.

**Absents** : BELLONCLE Cassandra, MAUS Philippe (procuration à SOULIER Jean-Marc), SVOBODA François (procuration à DELBÈGUE Jean-Pierre).

**Secrétaire de séance** : SOULIER Jean-Marc.

**Date d'envoi de la convocation** : 10 septembre 2024.

**Objet** : Médecine préventive – Centre de Gestion de la Corrèze.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la commune a adhéré au service de médecine préventive proposée par le Centre de Gestion de la Corrèze (CDG 19), via sa convention avec le Service Prévention Santé Travail Corrèze – Dordogne (SPST 19-24), le 23 septembre 2022, délibération n°2022-05-02.

A compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024, de nouvelles modalités de tarification entrent en vigueur. Il convient donc de délibérer à nouveau.

Le Maire propose au Conseil Municipal d'adhérer à ce service pour l'ensemble de son personnel et de l'autoriser à signer avec le CDG 19 la convention qui en régit les modalités.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- d'adhérer au service de médecine préventive tel que proposé par le CDG 19
- d'approuver les termes et la passation de la convention de partenariat dans le domaine de la médecine professionnelle et préventive
- d'autoriser Le Maire à signer la convention avec le CDG 19 conclue à compter du 01/01/2024 jusqu'au 31/12/2027, ainsi que les éventuels avenants y afférents
- d'inscrire au budget les crédits correspondants

**Résultats du vote :** Pour : 9

Contre : 0

Abstentions : 0

La délibération est adoptée.

Accusé de réception en préfecture  
019-211910203-20240920-2024-04-06-DE  
Date de télétransmission : 23/09/2024  
Date de réception préfecture : 23/09/2024

Extrait certifié conforme,  
Le maire,



Jean-Pierre DELBÈGUE.

Accusé de réception en préfecture  
019-211910203-20240920-2024-04-06-DE  
Date de télétransmission : 23/09/2024  
Date de réception préfecture : 23/09/2024